

Michael Sik Yuen s'improvise agent sanitaire

Bernard SAMINADEN express 29.07.2010

PRIX mal affichés, produits expirés toujours en vente, qualité douteuse... Aux petites heures du matin hier, Michael Sik Yuen, ministre des Petites et moyennes entreprises, des Coopératives et de la Protection des Consommateurs, a effectué une visite surprise dans quelques boulangeries, foires et supermarchés de l'île, afin de mettre à jour et sanctionner des pratiques non conformes à la loi.

C'est accompagné des officiers de la Consumer Protection Unit que le ministre a commencé sa tournée vers 4 h 30, hier. Premier arrêt : les boulangeries. Et dès la première boulangerie visitée à Ste- Croix, le ministre a dressé une contravention pour non- respect des règles d'hygiène dans la préparation des pains. En effet, cette boulangerie n'utilisait pas de tamis. C'est ainsi, est- il dit, que les consommateurs retrouvent parfois dans leurs pains des mégots de cigarettes, des cafards et même des lames de rasoirs. Une autre, sise à Baie- du- Tombeau, a elle été épinglée pour avoir fabriqué des pains dont le poids était en dessous de celui requis par les lois en vigueur.

Une pratique qui serait courante dans de nombreuses boulangeries.

Le ministre a ensuite enchaîné avec plusieurs visites dans les marchés des Plaines- Wilhems, notamment à Beau- Bassin, Rose- Hill et Quatre- Bornes. Si aucune sanction n'a été prise contre les maraîchers, Michael Sik Yuen les a exhortés à afficher les prix des légumes de sorte à ce qu'ils soient visibles des consommateurs.

Michael Sik Yuen s'est par la suite rendu dans des supermarchés.

Ici également, une contravention a été dressée à un supermarché très fréquenté de la région de Quatre- Bornes- Trianon. En cause : des prix non affichés sur pas moins de sept produits.